

**Le SNE-FSU est le seul syndicat  
représentatif dans tous  
les établissements concernés  
par cette élection**

**LE 17 OCTOBRE :  
JE VOTE SNE-FSU**

**Vous êtes un peu plus de 800 agents à intégrer le quasi-statut des personnels non titulaires de l'environnement répartis dans 14 établissements publics :**

Parcs nationaux des Calanques, des Cévennes, des Ecrins, de Guadeloupe, du Mercantour, de Port Cros, des Pyrénées, de La Réunion et de la Vanoise ; Parc amazonien de Guyane ; Etablissement public du marais poitevin ; Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Office national de la chasse et de la faune sauvage ; Agence française pour la biodiversité.

Pour autant, vous êtes inégalement répartis, puisque neuf agents sur dix se retrouvent dans seulement cinq établissements et les deux tiers d'entre vous travaillent dans les deux plus gros établissements (AFB et ONCFS).

**Vous allez élire vos représentant(e)s à la commission consultative paritaire ministérielle**, compétente sur les principaux actes de gestion de votre carrière.

**Il importe que chacun d'entre vous se sente correctement représenté** par des collègues délégué(e)s issus de la diversité des 14 établissements.

### Un quasi-statut décevant

Si ce quasi-statut apporte une gestion plus sécurisée aux personnels dans un cadre modernisé, il est dans son ensemble décevant, avec des conditions de reclassement très pénalisantes qui sont sans aucun doute son plus gros défaut ! Mais bien que les textes soient parus, tout n'est pas figé.

### LES ENGAGEMENTS DU SNE - FSU

### TOUJOURS + D'IMPLICATION

### Des enjeux particuliers pour cette élection malgré un mandat d'un an !

Les prochaines élections générales dans la Fonction publique sont prévues en Décembre 2018. Cette CCP sera alors renouvelée en même temps que toutes les autres instances de la Fonction publique.

La brièveté du mandat n'enlève rien à son importance. Il s'agit d'une première mandature durant laquelle les cadres de gestion devront être posés. Ainsi, au lendemain de l'élection (le 8 novembre), **le ministère a déjà prévu une réunion d'installation de la CCP ministérielle qui devra entre autres définir les règles de promotion !**

→ **Une équipe mobilisée et représentative** de tout le périmètre du quasi-statut à votre écoute.

→ **Une équipe compétente et accompagnée:** Certains candidat(e)s du SNE-FSU ont déjà participé activement aux négociations sur le quasi-statut ; une formation des élu(e)s est d'ores et déjà programmée avant la première réunion de la CCP et les experts du SNE-FSU restent à leur disposition

→ **Une équipe qui vous tiendra informé** en temps réel des orientations et décisions prises en commission, tout comme le SNE-FSU l'a fait tout au long des discussions sur le quasi-statut.



# Le rôle de la commission consultative paritaire ministérielle



# 4 priorités pour le SNE-FSU

## Pour l'ensemble des personnels des 14 établissements publics de l'environnement

La CCP ministérielle donne un avis sur les propositions d'avancement, de promotion et la mobilité.

Pour l'AFB, l'ONCFS, le CELRL, le PN Réunion, le PA Guyane, une CCP locale est créée. Elle est obligatoirement consultée sur les licenciements, les sanctions disciplinaires autres qu'avertissement et blâme, et plus généralement, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents contractuels.

Pour tous les autres parcs nationaux et l'EPMP, cette consultation obligatoire relève de la CCP ministérielle.

➔ **Obtenir des taux de promotion de grade exceptionnels** en 2017 et 2018 pour obtenir sans délai un pyramidage comparable aux corps de fonctionnaires et corriger les injustices survenues lors de l'intégration dans le quasi-statut.

➔ **Obtenir dès 2018 une réévaluation du régime indemnitaire** par l'augmentation d'abord des dotations budgétaires puis des montants socles.

➔ **Obtenir des règles transparentes pour une gestion** basées sur des critères objectifs connus de tous, en particulier pour les promotions de grade, de catégorie ainsi que d'accès aux échelons exceptionnels ; faire vivre le droit à la mobilité sur le périmètre du quasi-statut donnant la priorité aux facteurs humains.

➔ **Obtenir une limitation des emplois précaires** (CDDs) au strict minimum et des possibilités de CDIisation de ces personnels les plus favorables possibles.



Et un leitmotiv : Lutter contre l'arbitraire !

## LES CANDIDATS A LA CCP MINISTERIELLE



- DUBRAY Dominique** - ONCFS  
- Catégorie A+
- BEUNECHE Lydia** - AFB  
- Catégorie A
- CANUT Marie** - PN Mercantour  
- Catégorie A
- MALLET Fabienne** - ONCFS  
- Catégorie B
- RIHOUEZ Mara** - AFB  
- Catégorie A
- FAIVRE D'ARCIER Fanny** - PA Guyane  
- Catégorie B

- LE ROY Yoann** - EPMP  
- Catégorie A
- LONCLE Pascale** - CELRL  
- Catégorie B
- GAILHARD ROCHER Isabelle** - AFB  
- Catégorie A
- BELLAND Karin** - ONCFS  
- Catégorie C
- SAULAY Pascal** - PN Ecrins  
- Catégorie A

- MARTINEZ Katia** - ONCFS  
- Catégorie C
- LORUT Estelle** - CELRL  
- Catégorie A
- THEVENIN Emmanuel** - AFB  
- Catégorie A
- PAUSE Jean Marie** - PN Réunion  
- Catégorie B
- KISIELEWSKI Isabelle** - CELRL  
- Catégorie A

Retrouvez toute l'info sur [SNEFSU.ORG](http://SNEFSU.ORG)